

Pourquoi créer des liens avec les travailleur·ses ?

Les salarié·es des entreprises qui participent au commerce d'armement avec Israël peuvent **agir en interne**, et avoir un **impact beaucoup plus direct** sur ces partenariats que des personnes extérieures :

- **Faire pression** collectivement sur la direction
- **Partager des informations** sur l'entreprise et ses activités
- **Refuser des tâches ou faire grève** pour enrayer le commerce d'armement avec Israël

Les travailleur·ses sur la chaîne d'approvisionnement des armes ne sont pas forcément là par choix : à conditions de travail et salaire égal, la majorité préféreraient que leur travail ne contribue pas à un génocide !

À nous de créer des liens avec elles·eux pour lutter ensemble !

Le tractage, à quoi ça sert ?

- Entrer en contact avec des travailleur·ses et les syndicalistes : pour créer du lien, il faut déjà se rencontrer. Se rendre devant leur lieu de travail avec des tracts est le meilleur moyen d'engager la conversation !
- Informer et sensibiliser : beaucoup de travailleur·ses ne connaissent pas les liens entre leur employeur et Israël, sont peu informé·es sur le génocide en Palestine, et ne savent pas comment agir. Les tracts et les discussions pendant l'action permettent de leur apporter ces informations !
- Obtenir plus d'informations : certain·es travailleur·ses peuvent avoir accès à des informations qui ne sont pas connues du grand public. En discutant avec elles·eux, nous augmentons notre capacité d'action !
- Susciter des discussions, faire pression sur les patrons : Notre présence lors d'un tractage engendre toujours des réactions, des discussions et des questionnements dans les entreprises. Elle impose le sujet du commerce d'armement, que les patrons voudraient faire taire.

Quels sont les résultats concrets ?

- Lors des tractages, certains employeurs envoient des mails à tous leurs salarié·es pour les décourager de nous parler, ce qui a plutôt l'effet inverse : ils amplifient notre impact, et nous montrent que nos actions sont pour eux une réelle pression !
- Nous avons pu rencontrer des travailleur·ses et des syndicalistes : suite à ces rencontres, certains syndicats prennent position et agissent en interne pour dénoncer la complicité de leur employeur.
- Nous avons pu obtenir des informations qui nous ont aidé à faire avancer la campagne.



Bravo, vous avez organisé votre premier tractage !

Faites le bilan de cette première expérience pour revenir en affinant éventuellement votre stratégie : horaires, lieux...

N'hésitez pas à prendre quelques photos de votre action, et à nous écrire pour nous raconter comment ça s'est passé ! Ces retours sont précieux pour nous.

- ✉ stoparmingisraelfrance@proton.me
🌐 stoparmingisraelfrance.noblogs.org
📷 [stoparmingisraelfrance](https://www.instagram.com/stoparmingisraelfrance)
↗ t.me/stoparmingisraelfrance



GUIDE DU TRACTAGE

La campagne Stop Arming Israel est une réponse à un appel lancé par les syndicats palestiniens le 16 octobre 2023. Dans cet appel, ils demandent aux travailleur·ses des secteurs **concernés et à leurs syndicats** de refuser de fabriquer et de transporter des armes destinées à Israël.

De nombreuses entreprises en France participent au commerce d'armement avec Israël : des PME spécialisées, des grands groupes d'armement, d'aéronautique et de « hautes technologies », des entreprises de logistique et de transport... pour que leurs partenariats avec Israël continuent, **elles ont besoin que leurs salarié·es travaillent, et ne questionnent pas ce commerce.**

→ Ingénieur·e, technicien·ne, commercial·e, informaticien·ne, transporteur·se... sans leur force de travail, **pas de commerce d'armement !**

Pour créer des liens avec ces travailleur·ses, des militant·es organisent des tractages devant les entreprises impliquées partout en France. **Pourquoi et comment organiser un de ces tractages près de chez vous ?**

Comment organiser un tractage ?

1) Choisir un site Une cartographie et un *Guide des entreprises d'armement complices d'Israël* sont disponibles sur notre site internet stoparmingisraelfrance.noblogs.org. Le nombre de salarié·es et les activités des sites sont documentés pour la plupart des sites.

2) Faire du repérage Aller sur place, repérer les accès des entrées et sorties ainsi que les horaires auxquels il y a le plus de passage : matin, soir, changement d'équipe, pause déjeuner... Avoir un premier contact avec les syndicats ou des travailleur·ses peut être utile, mais il suffit souvent d'observer !

3) Constituer une équipe Avec votre association, votre collectif, votre syndicat, ou votre groupe de potes... Pas besoin d'être très nombreux·ses, deux personnes par entrée/sortie d'un site peuvent être suffisantes !

→ Une publication sur les réseaux sociaux peut permettre à plus de personnes de rejoindre l'action. Contactez-nous pour que nous relayions vos rendez-vous !

4) Imprimer des tracts Des tracts spécifiques pour de nombreuses entreprises sont disponibles sur notre site internet. Il faut prévoir le nombre de tracts en fonction du nombre de salarié·es : en général, quelques centaines suffisent.

→ Pour fournir des impressions, pensez à solliciter les associations ou les Unions Locales de vos syndicats. Sinon, organisez-vous collectivement pour que chacun·e imprime quelques dizaines de tracts sur son imprimante de bureau ou sur son lieu de travail !

5) Se rendre sur place Choisissez un point de rendez-vous près du site identifié, retrouvez votre équipe puis répartissez-vous sur les différents points d'accès. Si vous ne pouvez pas couvrir toutes les entrées, choisissez simplement celles où il y a le plus de flux.

→ Les entreprises jouent parfois au chat et à la souris, en fermant certains accès pour éviter que les travailleur·ses ne vous croisent. Soyez réactifs, n'hésitez pas à vous déplacer !

6) Tracter ! Distribuez les tracts, et discutez avec les travailleur·ses ! Souvent, on n'a le temps que de dire quelques mots. À vous de trouver votre phrase d'accroche et votre style ! N'hésitez pas à poser des questions à vos interlocuteur·ices, à leur demander si iels connaissent la campagne Stop Arming Israel et ce qu'iels en pensent... il est souvent plus intéressant d'engager une conversation que de faire un exposé !

Ne vous découragez pas face à celles et ceux qui refuseront vos tracts : votre passage aura un impact quoi qu'il en soit.

→ *Un tractage n'est pas une manifestation. L'idée n'est pas de scander des slogans, de culpabiliser les travailleur·ses, ni même de les convaincre là, maintenant, tout de suite, mais plutôt d'ouvrir un dialogue, de provoquer des discussions et de créer du lien. Ce lien se construit dans la durée, en revenant plusieurs fois et en écoutant aussi ce que les travailleur·ses ont à dire.*

Quelques conseils de sécurité pour que tout se passe bien

Lors d'un tractage, il est possible de rencontrer des personnes agressives, mais elles sont minoritaires. Nous conseillons de **tracter en binômes autant que possible pour ne pas se retrouver isolé·e**.

Vous pouvez **tracter auprès des automobilistes** à l'entrée d'un parking, mais assurez-vous d'être bien **visibles** et **vigilant·es à la circulation routière**.

Le personnel de sécurité des entreprises

Si des vigiles sont présent·es, vous pouvez leur donner un tract et leur expliquer votre présence de façon rassurante. Iels peuvent vous demander de ne pas dépasser tel point de repère ou telle zone pour ne pas pénétrer dans le site : généralement, coopérer vous permettra de tracter plus longtemps et plus tranquillement en évitant les tensions. Cependant, **iels ne peuvent pas vous interdire de tracter sur la voie publique**.

La police

Il arrive que la police soit appelée par l'entreprise. Voici quelques conseils face à la présence policière :

- Montrer que nous connaissons nos droits, et que nous n'avons rien à nous reprocher : notre action est légale.
- Rester calme et garder une attitude neutre.
- Ne pas discuter avec les agent·es plus que nécessaire.
- Ne pas laisser de camarade seul·e, se montrer solidaires les un·es des autres.
- En cas de tension, filmer les interactions.

→ *Le tractage ne nécessite pas de déclaration préalable aux autorités. Il ne s'agit pas d'une manifestation ni d'un rassemblement.*

La police peut décider de procéder à un **contrôle d'identité**. Seul un Officier de Police Judiciaire (OPJ) ou un agent sous sa responsabilité peut procéder à ce contrôle (la police municipale, elle, ne peut pas vous y contraindre). En théorie, vous pouvez justifier votre identité « par tous moyens » (document, témoignage d'un tiers...). En pratique, présenter une pièce d'identité est souvent nécessaire. En revanche, **vous n'êtes constraint·es de donner aucune information supplémentaire** (numéro de téléphone, adresse mail, organisateur·ices de l'action...).

→ *Si vous refusez de justifier votre identité, vous pouvez être retenu, sur place ou au commissariat de police, pour une vérification d'une durée maximale de 4 heures.*

Des agents des renseignements territoriaux, habillés en civil, peuvent se présenter à vous et vous poser des questions, essayer de discuter. Nous recommandons de ne pas se laisser distraire et de leur donner le moins d'informations possible. **Rien ne vous oblige à parler avec eux.**

Il est possible que les policiers restent pendant tout le tractage à vous regarder pour « vérifier que tout se passe bien ». Tant que vous n'êtes pas sur une zone qui appartient à l'entreprise (propriété privée), **ils ne peuvent normalement pas vous forcer à partir**, sauf si vous êtes très nombreux·ses et que vous formez un « attrouement ».